

Portefeuille Méritage actions mondiales

Série F • MTG702



APERÇU DU FONDS — 28 octobre 2011

Placements Banque Nationale inc.

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Portefeuille Méritage actions mondiales que vous devriez connaître. Le gestionnaire de l'organisme de placement collectif est Placements Banque Nationale inc. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou téléphonez au 1 866 603-3601. Vous pouvez également écrire à l'adresse infomeritage@bnc.ca ou visiter le www.portefeuillesmeritage.com.

BREF APERÇU

Date de création du fonds :	25 septembre 2006	Gestionnaire de portefeuille :	Trust Banque Nationale inc.
Valeur totale au 30 septembre 2011 :	90,0 \$ millions	Distribution :	Annuelle
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,33%	Placement minimal :	5 000 \$ (initial), 50 \$ (additionnel), 25 \$ (systématique)

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Les objectifs de placement du portefeuille consistent à produire une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un éventail diversifié d'OPC qui sont des fonds d'actions mondiales. Le portefeuille peut à l'occasion effectuer des placements directs dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens et étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 septembre 2011. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (30 septembre 2011)

1. Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy
2. Fonds Capital International - Actions Mondiales
3. Fonds de valeur Mackenzie Cundill
4. Fonds de marchés émergents AGF

Répartition des placements (30 septembre 2011)



Nombre total de placements : 4

Les 10 principaux placements représentent 100,0 % du fonds

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette rubrique présente le rendement de la série du fonds depuis sa création, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série du fonds.

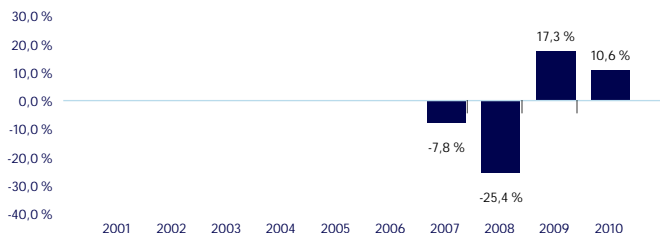
Il est important de noter que le rendement passé de la série du fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans cette série du fonds depuis sa création détient aujourd'hui 942 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de 13,23 %.

Rendements annuels (%)

Ce graphique montre le rendement annuel de la série du fonds au cours des 4 dernières années civiles. La série a perdu de sa valeur pendant 2 de ces 4 années.



QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. Placements Banque Nationale inc. estime que le risque associé au présent fonds est moyen.

FAIBLE | FAIBLE À MOYEN | **MOYEN** | MOYEN À ÉLEVÉ | ÉLEVÉ

Pour une description détaillée des risques associés au fonds, consultez le prospectus simplifié.

Y A-T-IL DES GARANTIES?

Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à long terme (au moins cinq ans);
- recherchent une solution de placement leur permettant d'investir dans une vaste gamme de titres de participation mondiaux.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série F. Ce fonds est offert dans d'autres séries. Les frais sont différents pour chaque série. Informez-vous sur les autres séries qui pourraient vous convenir.

1. Frais de souscription

Vous devez verser à votre courtier des frais annuels en fonction de la valeur des actifs de votre compte plutôt que des commissions ou frais sur chacune des opérations d'achat, de substitution ou de rachat. Vous ne payez aucuns frais de souscription lorsque vous achetez des titres de série F.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds. Au 30 juin 2011, les frais de la série du fonds s'élevaient à 1,33 % de sa valeur, ce qui correspond à 13,30 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation de la série du fonds.	1,33%
Ratio des frais d'opération (RFO) Il s'agit des frais de transactions de la série du fonds.	0,00%
Frais de la série du fonds	1,33%

COMMISSION DE SUIVI

Placements Banque Nationale inc. ne verse aucune commission de suivi à votre courtier à l'égard des titres de la Série F.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendrez, substituerez ou convertirez des titres du fonds. La série F n'est offerte qu'aux épargnants ayant conclu une entente avec leur courtier prévoyant que les frais seront versés directement à celui-ci. Ces épargnants versent à leur courtier une rémunération annuelle en fonction de la valeur des actifs.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Des frais représentant 2 % de la valeur des titres que vous vendez ou substituez dans les 30 jours suivant leur achat vous seront imposés. Ces frais sont remis aux fonds.
Frais de substitution	Vous devez verser à votre courtier des frais annuels en fonction de la valeur des actifs de votre compte plutôt que des commissions ou frais sur chacune des opérations de substitution ou de conversion.
Frais de conversion	Vous devez verser à votre courtier des frais annuels en fonction de la valeur des actifs de votre compte plutôt que des commissions ou frais sur chacune des opérations de substitution ou de conversion.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds en communiquant votre conseiller ou en téléphonant sans frais au 1 866 603-3601.

Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Placements Banque Nationale inc.
1100, rue University
10e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7
Sans frais : 1 866 603-3601
Courrier électronique : infomeritage@bnc.ca

www.portefeuillesmeritage.com